

LA FFF SOUTIENT LES AUTEURS DE LA FRANCHISE

LES PROCÉDURES EUROPÉENNES DU DROIT DE LA CONCURRENCE ET DE LA FRANCHISE

(Editions Juridiques Associées, Collection Jupiter
Europe, 400 pages, 195 Frs)
Par Olivier GAST, Avocat à la Cour

Maître Olivier GAST, 35ans, Avocat à la Cour de Paris, est le Fondateur du Cabinet d'Affaires GAST & DOUET spécialisé dans tous les domaines du commerce moderne : droit de la concurrence, des marques, de la franchise, des sociétés, de la fiscalité et procédures.

Ses travaux sur l'Europe l'ont amené à publier ce livre qui doit apporter aux franchiseurs de façon très concrète, pratique et pédagogique, les réponses aux questions qu'ils doivent nécessairement se poser face à l'implication devenue quotidienne du droit communautaire dans la vie des affaires.

**Nul n'est censé ignorer la Loi !
Les franchiseurs devront se conformer aux nouvelles règles communautaires.**

Le livre de Maître Olivier GAST est non seulement un récapitulatif de la nouvelle législation européenne mais surtout un guide pratique des modalités d'application de cette Réglementation. Un chapitre essentiel traite de la notification des contrats de franchise à la Commission des Communautés Européennes.

La franchise est devenue une ingénierie juridique. Le droit européen de la concurrence en est un des éléments.

Si votre entreprise réalise plus de 5% du marché de la CEE, même si vous n'êtes implanté qu'en France, ou si votre réseau tout confondu réalise 200.000 000 d'écus, le Droit Européen de la Concurrence s'applique.

**Si vous êtes une franchise de distribution, attention !
les clauses d'approvisionnement exclusif sont "noires" donc illégales.**

Le contrat de franchise est devenu une affaire de spécialistes.

L'ouvrage de Maître Olivier GAST sous son chapitre II, par des cas pratiques simples, vous permet d'apprendre comment "blanchir" ces clauses. Attention, c'est toute votre stratégie commerciale qui peut être remise en cause.

Vous devez en conséquence - et ce depuis le 1er février 1989 - mettre vos contrats de franchise en conformité avec le règlement d'exemption par catégorie des accords de franchise.

" COMMENT RÉUSSIR EN FRANCHISE" par Max de MENDEZ et J.P. LEHNISH (éditeur DUNOD)

Conseil en Marketing et spécialiste des formes modernes de commercialisation, Max de MENDEZ se consacre depuis 8 ans à la création et au développement des Réseaux de Franchise.

Sa longue expérience alliée à celle de son co-auteur J.P. LEHNISH leur a permis d'écrire "Comment réussir en Franchise" dans un style claire et accessible à tous, un ouvrage destiné à tous les chefs d'entreprises ainsi qu'aux commerçants artisans dynamiques.

Il leur fera découvrir et comprendre les principes fondamentaux de la franchise qui repose sur une méthodologie rigoureuse fondée sur un équilibre des relations contractuelles et le respect du partenaire, tout en considérant l'ensemble des aspects de la vie de l'entreprise (marketing, commercialisation, communication, juridique et financier).

Comme le rappelle opportunément les auteurs, la franchise adaptable à tous les secteurs d'activité (distribution, industrie et services), permet également aux PME de revendiquer une ambition européenne.

Enfin, on trouvera également dans "Comment réussir en franchise" le récent règlement européen d'exemption et des commentaires juridiques, indispensables à l'adaptation de tout réseau de franchise au nouveau droit en vigueur.